

Postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom du groupe socialiste – Les sols comme puits de carbone - Une solution pour le climat

Texte déposé

La lutte pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre est plus urgente que jamais, et répond à une attente du peuple. Intervenir à la source de ces émissions est une évidence aujourd'hui contestée par personne.

Quelques partis politiques sont d'ailleurs bien présents dans ce combat, et notamment le Parti socialiste lequel dépose régulièrement des propositions au Grand Conseil pour montrer la voie à suivre, que ce soit par exemple pour promouvoir le chauffage à distance à partir d'énergie renouvelable, recycler les plastiques, promouvoir la pose de panneaux solaires sur les infrastructures publiques, développer un plan lumière cantonal, ou développer le réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la réduction des émissions ne suffira toutefois pas à enrayer le dérèglement climatique. Le stockage du dioxyde de carbone (CO₂) en sous-sol est une des options complémentaires envisageables. Il tend à rétablir un équilibre entre émissions de CO₂ et leur absorption par des puits de carbone, dont notamment les sols.

Des méthodes de capture du CO₂ dans l'air ou à la source dans le but de l'injecter dans le sol sont ainsi à l'étude, et plusieurs essais sont déjà en cours dans le monde, notamment chez nous, au Mont Terri dans le Jura. Elles posent toutefois de nombreuses questions, comme comment va évoluer à long terme le CO₂ enfoui sous nos pieds, et que se passerait-il en cas de séisme, si une masse de CO₂ était libérée soudainement ?

Des techniques naturelles de séquestration du CO₂ existent pourtant et sont connues de certains milieux agricoles. Ainsi, dans son dernier rapport, publié le 08.08.2019, le GIEC met en exergue le sol comme ressource essentielle et naturelle pour la régulation du climat, puisqu'il permet de capter une partie du CO₂ émis lors de la combustion des énergies fossiles.

Dans ce contexte, tout parle en faveur d'une mise en œuvre du concept d'une « agriculture de conservation ». Cette pratique agricole permet d'augmenter le taux de matière organique des sols et repose sur 3 principes :

1. Réduire le travail du sol (ne plus retourner et ne plus travailler le sol en profondeur) ;
2. Couvrir les sols en permanence (couverts végétaux multi-espèces) ;
3. Améliorer la rotation des cultures (suffisamment longue et variée pour limiter les nuisibles propres à chaque culture).

A Genève, l'agriculture de conservation est déjà pratiquée sur plus de 1'000 hectares, et la moitié des terres cultivées n'est plus labourée, selon l'Organisation professionnelle faitière des filières agricoles. D'après Pascal Boivin, un spécialiste issu de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) du canton de Genève : « en faisant évoluer les sols agricoles genevois vers une qualité minimale, ceux-ci offriront une possibilité de stockage de 600'000 tonnes d'équivalent CO₂, ce qui représente 35% des objectifs du Plan climat genevois ».

Dans le canton de Vaud, les surfaces agricoles couvrent 42 % du territoire, alpages compris, et leur capacité d'action pourrait être encore plus importante...

Or, la Loi sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr, RSV 910.03) prévoit à son article 56 de favoriser une « agriculture respectueuse de l'environnement. Son action vise la réduction des charges sur l'environnement. » La notion de « charges sur l'environnement » est mentionnée également à l'article 57, alinéa 4, où il est écrit que « le département peut réaliser, ou faire exécuter sur mandat, des études

générales de concepts de réduction des charges sur l'environnement provenant de la culture du sol et de la détention des animaux. »

Quant aux aides financières dans ce domaine de protection des sols, elles figurent à l'article 59 : « le département peut soutenir, par l'octroi d'aides individuelles calculées à la surface, les exploitants qui appliquent dans leur exploitation des méthodes et techniques culturales contribuant à la lutte contre l'érosion et à l'amélioration de la fertilité des sols à long terme. »

Les interactions entre l'atmosphère, dont en particulier le CO₂, et les sols sont par ailleurs bien connues. La végétation, tout au long de sa croissance et lors de sa décomposition en fin de vie, stocke le carbone dans le sol. Avec l'aide de la microfaune souterraine — vers de terre, bactéries, etc.— ce carbone se transforme en humus et est lié aux argiles du sol pour de longues périodes. Ainsi, le sol peut devenir un puits de CO₂ pour autant qu'on applique des techniques appropriées telles que l'agriculture de conservation. Un article du *Temps*, <https://www.letemps.ch/sciences/nos-pieds-une-solution-climat>, décrit cela d'ailleurs de manière très intéressante.

Aussi, en fonction de ces éléments, nous demandons au Conseil d'Etat, par voie de postulat, de bien vouloir :

1. Evaluer le potentiel de séquestration du dioxyde de carbone (CO₂) dans les sols agricoles du canton ;
2. Etablir un état des lieux des pratiques actuelles dans le canton en termes d'agriculture de conservation ;
3. Initier et développer un modèle d'agriculture de conservation axé notamment sur la séquestration du CO₂ ;
4. Etudier la possibilité de mettre en place des projets pilotes.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Alexandre Rydlo
et 26 cosignataires*

Développement

M. Alexandre Rydlo (SOC) : — Concernant le postulat que je vous présente, nous sommes maintenant tous conscients que le réchauffement climatique est devenu une réalité. Les faits sont têtus et ils en témoignent au jour le jour ; il suffit d'observer ce qui se passe de par le monde et en particulier au sud de notre planète. Quant aux puits de carbone, le problème principal du réchauffement climatique sont les émissions de CO₂, or il est possible de les réduire. Comme le fait la nature lorsque les plantes grandissent, on peut essayer de réintégrer le dioxyde de carbone dans les sols ; c'est là l'objectif de mon postulat.

Plusieurs projets existent dans ce but : soit on essaye de stocker à nouveau le CO₂ au moyen de réservoirs, toutefois sans en connaître toutes les conséquences, soit on essaye d'imiter la nature. Autrement dit, on peut essayer de pratiquer une agriculture dite « de conservation » où l'on procède à l'inverse du phénomène d'émission de CO₂ en le réintégrant dans les sols, c'est-à-dire en adaptant notre méthode de production agricole. C'est là l'idée que je vous propose. En effet, la Loi cantonale sur l'agriculture (LAgr) permet beaucoup de choses.

En l'état, le postulat demande au Conseil d'Etat :

- d'évaluer le potentiel de séquestration du CO₂ dans les sols vaudois par l'agriculture de conservation ;
- d'établir un état des lieux des pratiques actuelles et surtout de trouver comment les développer à l'avenir ;
- d'initier et de développer un modèle d'agriculture de conservation dans le canton de Vaud ;

- d'étudier la possibilité de mettre en place des projets pilotes, en rappelant ici que la Loi sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr) le permet.

Si nous en avons les moyens, passons à l'action, car il existe un certain nombre de choses que nous pouvons mettre en œuvre.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.